PHOTO D'IDENTITE



PREFET DU NORD

Cadre réservé à l'administration :	

RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SEJOUR « VIE PRIVEE ET FAMILIALE »

Tous les renseignements demandés doivent être complétés

TITRE SOLLICITE

	Titre sollicité	Veuillez cocher la case correspondante
Carte de séjour temporaire	Regroupement Familial	
	Conjoint de Français	
	Parent d'enfant français	
	Liens personnels et familiaux	
	Etranger entré avant l'âge de 13 ans	
	Etranger confié à l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans	
	Bénéficiaire de la protection subsidiaire	

VOTRE ETAT CIVIL				
□ Monsieur □ Madame				
NOM:	PRENOM:			
NOM D'USAGE :				
DATE DE NAISSANCE ://	LIEU DE NAISSANCE :			
NATIONALITE :	DATE D'ENTREE EN FRANCE :/_/			
VOS COOR	DONNEES			
ADRESSE (Si vous êtes hébergé, veuillez compléter l'attestation d'hébergement ci-dessous)				
ADRESSE MAIL :				
N° DE TELEPHONE FIXE :	N° DE TELEPHONE PORTABLE :			
Acceptez-vous de recevoir des informations de l'administration par SMS : Oui Non				
DECLARATION	N DE DOMICILE			
Je soussigné M (Nom – Prénom de l'hébergeant) : Déclare héberger				
M (Nom – Prénom de l'hébergé) :				
Lien de parenté :				
A l'adresse suivante :				
Depuis le				
Fait à , le	Signature du (de la) déclarant(e) :			

JUSTIFICATIFS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU PRÉSENT CERTIFICAT : Carte nationale d'identité française **ou** titre de séjour de l'hébergeant

Quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, au nom de l'hébergeant datée de moins de 3 mois

VOTRE ENTREE EN FRANCE

N° DU PASSEPORT :				
AUTORITE DE DELIVRANCE :				
VALABLE DU// AU//				
DATE D'ENTREE EN FRANCE ://				
VISA : □ sans visa □ avec visa D (long séjour) □ avec visa C				
VISA VALABLE DU _ / _ / AU / /				
Avez-vous déjà obtenu un récépissé, une carte de séjour, une autorisation provisoire de séjour ? □Oui □ Non si oui, veuillez indiquer le numéro etranger (numéro à 10 chiffres) :				
VOTRE SITUAT	TION FAMILIALE			
Célibataire □ Concubin(e) □ Marié(e) □ F	Pacsé(e) □ Veuf/ve □ Divorcé(e) Séparé(e)			
NOM DU CONJOINT :	PRENOM DU CONJOINT :			
DATE DE NAISSANCE DU CONJOINT :	LIEU DE NAISSANCE DU CONJOINT:			
NATIONALITE DU CONJOINT :	PAYS DE RESIDENCE DU CONJOINT :			
DATE DU MARIAGE OU DU PACS ://				
Votre conjoint est-il titulaire d'un titre de séjour ? C)ui □ Non			
Si oui, n° Etranger (numéro à 10 chiffres) :				
DÉCLARATION DE NON-POLYGAMIE				
Le(a) déclarant(e)				
Né(e) leàà				
déclare sur l'honneur que sa situation matrimoniale sur le ter	ritoire de la République est conforme à la législation			
française.				
Fait à, le,				

Signature du (de la) déclarant(e),

<u>DÉCLARATION DE COMMUNAUTÉ DE VIE</u>

<u>La déclaration de communauté de vie doit être signée par les conjoints le jour de la présentation de la demande,</u> devant le représentant du préfet

Monsieur (Nom - Pre	énom) :					
Né le		à				
Et son épouse / com	npagne (Nom de nai	issance - Prénom) :				
Née le	à					
Déclarent sur l'honn	eur, en présence du	ı représentant du Prét	et du Nord, que la co	ommunauté de vie e	xiste	
•						
Et n'a pas cessé der	puis cette date.					
Fait à Lille, le :						
Signature de l'époux ou du partenaire			Signature de l'épouse(époux) ou du partenaire			
		VOS PA	ARENTS			
				PAYS DE	Cochez la case	
	NOM	PRENOM	NATIONALITE	RESIDENCE	si décédé	
PERE						
MERE						
		VOS EN	IFANTS			
			5.0.055		T	
NOM	PRENOM	NATIONALITE	PAYS DE RESIDENCE	AGE	SEXE	

VOTRE FAMILLE EN FRANCE

LIEN DE PARENTE	NOM	PRENOM	NATIONALITE	PAYS DE RESIDENCE	Cochez la case si décédé
	V	THE ACTIVITE E	PROFESSIONNEL	15	
		THE ACTIVITE P	ROFESSIONNEL	LL.	
NOM DE L'EMPL	OYEUR ACTUEL :				
ADRESSE DE L'EMPLOYEUR ACTUEL :					
> Contrat v	risé par le Service	Main d'œuvre étra	ngère : Oui [□ Non	
> Commerc	çant, industriel, art	isan, profession lib	erale ou indépenda	ante Oui 🗆	Non
> Sans pro	fession : Oui	□ Non			
PERIODE	D'EMPLOI	EMPLOI	OCCUPE	ETABLIS	SEMENT
		PRISE EN CHAR	GE FINANCIERE		
	us en charge un m pris en charge par			Non <i>i</i> □ <i>Non</i>	

Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, un droit d'accès et de rectification aux données enregistrées s'exerce auprès de la préfecture de la résidence du demandeur. En cas de refus de fournir les informations susmentionnées, l'administration ne pourra établir le titre sollicité. Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.

authentification aupres des autorites ou organismes qui les ont emis.	
Je soussigné(e)inscrits sur le présent formulaire sont complets et conforme	
Fait à Lille, le//	Signature du demandeur :

Je suis informé(e) que les titres, actes d'état civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour feront l'objet d'une

Vous êtes priés de fournir les pièces justificatives correspondant à votre situation personnelle.

Tout dossier incomplet sera retourné à l'envoyeur sans être traité

Article L.441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

- 1º D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2º De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les documents établis en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès des tribunaux français ou validés par une ambassade ou un consulat.

Liste des pièces justificatives pour la délivrance du titre de séjour

DOCUMENTS COMMUNS

- Lettre suivie (affranchie à 500 g)
- Justificatif de séjour régulier : titre de séjour ou visa de long séjour-valant titre de séjour (VLS/TS) arrivant à expiration ;
- Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance si la demande fait suite à un VLS/TS ;
 - si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour ou carte d'identité français du conjoint ; extrait d'acte de mariage et/ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à Internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de

taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant);

- **3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm norme ISO/IEC 19794 5 : 2005) (pas de copie) ;
- **Déclaration sur l'honneur de non polygamie** en France si le demandeur est originaire d'un pays pratiquant la polygamie ;
- Si vous souhaitez une carte pluriannuelle : attestations délivrées dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicain (CIR)
- Si vous souhaitez une carte de résident : vos 5 derniers avis d'imposition.

DOCUMENTS SPECIFIQUES

REGROUPEMENT FAMILIAL

- Carte de séjour temporaire, carte de séjour pluriannuelle ou carte de résident du conjoint rejoint.
- Si le demandeur est le conjoint : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie (bail de location aux deux noms, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.), sauf si la vie commune a été rompue en raison:
- de violences conjugales qui pourraient être justifiées par tous moyens (dépôt de plainte, jugement de divorce, condamnation du conjoint pour ce motif, témoignages, certificats médicaux...);
- du décès du conjoint (acte de décès).

CONJOINT DE FRANCAIS

- Justificatif de mariage : copie intégrale de l'acte de mariage.
- Nationalité française du conjoint : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois.
- Communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie (bail de location aux deux noms, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.), sauf si la vie commune a été rompue en raison:
- de violences conjugales qui pourraient être justifiées par tous moyens (dépôt de plainte, jugement de divorce, condamnation du conjoint pour ce motif, témoignages, certificats médicaux...);
- du décès du conjoint (acte de décès).

PARENT D'ENFANT FRANCAIS

- Justificatifs prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français : extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).
- Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation del'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil (preuve par tous moyens) : versement d'une pension ; achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire,

diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agréments ; jouets) ; preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant ; présence affective réelle ; témoignages), etc.

- Justificatifs prouvant que l'enfant réside en France (preuve par tous moyens) : certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande, etc.

ETRANGER CONFIE A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE AVANT L'AGE DE 16 ANS

- Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle : inscription dans un établissement scolaire ; contrat de travail ou d'apprentissage ; attestation du responsable du centre de formation.
- Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation (évaluation, relevé de notes, attestation d'assiduité).
- Insertion de l'étranger dans la société française : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil).

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

- Justificatifs récents du maintien des liens matrimoniaux en France depuis la délivrance du titre de séjour précédent : extrait d'acte de mariage, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois etc. ;
- Justificatifs récents de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France : enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé.
- Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, relevés bancaires...).
- Justificatifs de son insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.) au cours de l'année précédente.